

RCS : LYON  
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 06669  
Numéro SIREN : 813 357 332  
Nom ou dénomination : RD CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 20/11/2019 sous le numéro de dépôt B2019/053116

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n° de dépôt : **B2019/053116**  
n° de gestion : **2018B06669**  
n° SIREN : **813 357 332 RCS Lyon**

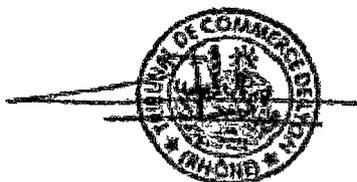
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 20/11/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

RD CONSULTING - Société par actions simplifiée  
8 rue Berjon 69009 Lyon -FRANCE-

**date de clôture : 30/06/2019**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les événements RCS suivants :  
**Dépôt des comptes annuels**



5377506



Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU RD CONSULTING

Néant  \*

Exercice N clos le 30/06/2019

**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210		
	Production vendue	{ biens services*	et livraisons	215		214		
			intracommunautaires	217		218	114 689	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, )						222	
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	2
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	114 691	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)					242	67 480	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	76		244	76	
	Rémunérations du personnel*					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
	Dotations aux amortissements*					254		
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259			262	3	
260								
Total des charges d'exploitation (II)						264	67 560	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						270	47 131	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280		
	Produits exceptionnels				(IV)	290		
	Charges financières				(V)	294	1 305	
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347			300		
			348			(VI)		
Impôts sur les bénéfices*					(VII)	306	7 876	
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>						310	37 950	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	37 950	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	7 876		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM		248		330	
			Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)		249		251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44 quindicies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990				
	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)						992	
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit				346		350
Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655				
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	45 826	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :					356		
	Déficits antérieurs reportables :* .....dont imputés sur le résultat :						360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	45 826	372

Copie certifiée conforme à l'original

 **Règles et méthodes comptables**

Désignation de la société : SASU RD CONSULTING

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019, dont le total est de 292 050 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 37 951 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/09/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

**Règles générales**

---

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

**Créances**

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**Frais d'émission des emprunts**

---

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

 Notes sur le bilan
**Actif immobilisé**

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations financières	17 225	150		17 375
<b>Total</b>	<b>17 225</b>	<b>150</b>		<b>17 375</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
<b>ACTIF NET</b>				<b>17 375</b>

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			150	150
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>			<b>150</b>	<b>150</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>				

 Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage - Installations générales, agencements				

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
<b>Ventilation des dotations</b>			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire			
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
<b>Dotations de l'exercice</b>			
<b>Ventilation des diminutions</b>			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service			
<b>Diminutions de l'exercice</b>			

## Notes sur le bilan

**Actif circulant**

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 84 195 euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	150		150
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	77 447	77 447	
Autres	6 598	6 598	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>84 195</b>	<b>84 045</b>	<b>150</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	69 384
<b>Total</b>	<b>69 384</b>

 Notes sur le bilan
**Capitaux Propres**

## Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	100	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	100	10,00

**Dettes**

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 230 536 euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	320	320		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 074	35 074		
Dettes fiscales et sociales	22 604	22 604		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	172 537	172 537		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>230 536</b>	<b>230 536</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	2 343			

 Notes sur le bilan

## Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	28 588
Banque - intérêts courus à payer	320
<b>Total</b>	<b>28 909</b>

*Copie certifiée conforme à l'original*



# RD CONSULTING

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000.00 €

Siège social : 8 rue Berjon

69009 LYON

813 357 332 RCS LYON

---

## TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE

### PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 3 OCTOBRE 2019

#### DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2019, s'élevant à 37 950.54 €, de la manière suivante :

- une somme de .....	37 950.54 €
aux parts sociales, à titre de dividende	
 Total .....	 <hr/> 37 950.54 €

L'associé unique décide de prélever une somme de 5 049.46 euros sur le compte « autres réserves » afin de servir un dividende à l'associé unique d'un montant global de 43 000 euros.

Le compte « autres réserves » s'élèvera ainsi à la somme de 17 414.25 euros.

Le dividende par action s'élèvera ainsi à 430.00 € ; il sera mis en paiement à compter du jour de l'assemblée et au plus tard le 30 mars 2020.

En application de l'article 117 quater du code général des impôts, le montant brut des dividendes donne lieu à un prélèvement forfaitaire obligatoire à la source de 12,80 %.

Ce prélèvement, calculé à partir du montant brut des revenus, **n'a aucun caractère libératoire et peut représenter un acompte sur l'impôt dû.**

Les dividendes peuvent être exonérés de ce prélèvement forfaitaire si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année 2017, est inférieur à 50.000 € (associé célibataire ou veuf) ou 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint).

10

Les demandes de dispense doivent être formulées au plus tard le 30 novembre de l'année civile précédent le versement des dividendes.

La somme de 43 000 euros versée à titre de dividende sera imputée des prélèvements sociaux avant tout paiement à l'associé unique.

A cet effet, une déclaration fiscale n° 2777 devra être adressée au service des impôts des entreprises, avec les règlements correspondants dans les quinze jours suivant l'expiration du mois au cours duquel les dividendes seront versés.

Par dérogation à l'imposition forfaitaire, l'associé pourra opter pour l'imposition des dividendes au barème de l'impôt sur le revenu, l'impôt définitif étant notamment calculé après application d'un abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du même code.

Cette option s'exerce lors de la déclaration d'ensemble des revenus souscrite par le contribuable l'année suivant celle au cours de laquelle les dividendes ont été perçus.

### **Rappel des dividendes antérieurement distribués**

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je prends acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<b>Date de clôture</b>	<b>Dividendes versés</b>	<b>Montant par titre</b>	<b>Montant éligible à l'abattement de 40 %</b>	<b>Montant non éligible à l'abattement de 40 %</b>	<b>Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle</b>	<b>Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle</b>
30/06/2018	43 000.00	430.00	43 000.00		25 000.00	250.00
30/06/2017	20.000.00	200.00	20 000.00		0.00	0.00
30/06/2016	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00

**Copie certifiée conforme,  
Le Président**

